



Livres et manuels scolaires – entrée en 6^{ème}

Rentrée 2024-2025

Les livres à la charge des familles pourront être revendus à la fin de l'année par le biais d'une « Bourse aux Livres » organisée par l'APEL.

• Liste des livres prêtés par l'Institution :

- FRANÇAIS, Collection Terre des Lettres 6^{ème} (●)
 - HISTOIRE-GEOGRAPHIE 6^{ème}, Edition 2016
 - MATHEMATIQUES, collection ZENIUS (●)
 - BIOLOGIE Sciences de la Vie et de la Terre (●)
 - ANGLAIS PREPARE level 1, Librairie ETON à Levallois
 - ALLEMAND LV1 FANTASTISCH! NEU 1^{ère} année
 - ESPAGNOL LV1 Nuevo Vamos allá 6^e
 - TECHNOLOGIE 6^{ème} « eureka ! » (●)
- NATHAN, ISBN : 978 2 091 71712 8
HATIER,
MAGNARD
C. LIZEAUX et D. BAUDE BORDAS Edition 2009
ISBN : 978 100 90 23 009
ISBN : 9782356856739
ISBN : 9782278095865
DELAGRAVE

(●) Livres prêtés en double afin d'alléger le cartable des élèves de 6^{ème}

En fonction des classes et de la pédagogie retenue par l'enseignant, soit le livre de TECHNOLOGIE et le livre de BIOLOGIE sont prêtés aux élèves soit le livre SCIENCES ET TECHNOLOGIES programmes 2016 des éditions Belin est à disposition des élèves dans la salle.

Afin de limiter le poids du cartable de votre enfant, nous vous conseillons d'**acheter un double du manuel d'Histoire-Géographie**. En effet, l'Institution prévoit déjà un double pour les manuels de Français et de Mathématiques.



- le cahier d'activités de Français Cycle 3 / 6^{ème} (Hachette édition)
 - le Workbook d'Anglais,
 - le cahier d'activités d'Histoire-Géographie,
 - le cahier d'activités d'Allemand (pour les élèves inscrits en Bilangue)
- sont commandés par l'Institution pour les élèves ayant des professeurs qui les utilisent. **Dans ce cas-là, vous serez facturés à la rentrée.** Ces fournitures seront distribuées aux élèves concernés, en début d'année.

Les livres prêtés servent plusieurs années à différents élèves. **Il est impératif d'en prendre soin, de les recouvrir avec un film plastique adapté et non adhésif.**

TRES IMPORTANT

Tous les livres prêtés par l'établissement ou empruntés au CDI devront être rendus obligatoirement en fin d'année dans l'état dans lequel ils ont été confiés. Si tel n'est pas le cas, un montant correspondant à la perte ou à la dégradation du ou des manuels sera automatiquement prélevé aux familles.

